

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 9797**

### Intitulé

Ouvrier professionnel en restauration de patrimoine

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Conseil (départemental) d'architecture urbanisme environnement du Gers (CAUE 32)	Président

### Niveau et/ou domaine d'activité

**V (Nomenclature de 1969)**

**3 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

232s Exécution des ouvrages

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'ouvrier professionnel en restauration du patrimoine agit sous le contrôle d'un chef d'équipe ou d'un responsable de chantier. Il intervient en gros œuvre sur du bâti ancien aux fins de réhabilitation, entretien, ou conservation du patrimoine. Il doit être en mesure, soit de restituer les états d'origine, soit d'exécuter selon des prescriptions du maître d'œuvre et à partir des matériaux adaptés, des tâches de consolidation, ou de substitution de matériaux, dans les conditions de mise en oeuvre d'origine.

Ses activités principales sont :

Premier domaine : analyse et diagnostic d'ouvrages anciens

Analyser les ouvrages et décrire leur état sanitaire

Identifier les désordres et établir un diagnostic en rapport avec les pathologies identifiées

Faire le relevé de l'ouvrage en précisant les emplacements des désordres

Deuxième domaine : organisation du poste de travail et mise en sécurité

Organiser les modes d'exécution, les approvisionnements, le poste de travail

Exécuter la mise en sécurité des ouvrages et des personnes

Prévenir les risques et prendre les mesures de premiers secours aux blessés

Troisième domaine : exécution des travaux

Réaliser tracé et taille des matériaux suivant les prescriptions remises (pierres, bois, briques)

Reprendre de maçonneries et ossatures verticales suivant matériaux d'origine

Reprendre et consolidation d'arcs et de voûtes

Exécuter des parements avec matériaux adaptés

Intervenir sur ossatures bois (planchers, escaliers, charpentes, pans de bois)

Exécuter ou reprendre des sols d'origine

Reprendre des couvertures et des éléments de toiture

Mettre en oeuvre des matériaux et techniques de maîtrise énergétique

Les capacités attestées :

Capacité à analyser des ouvrages en situation de désordres et en effectuer la restitution graphique

Capacité à identifier les techniques de construction, la nature et la qualité des supports des ouvrages

Organiser le travail avec approvisionnement des matériaux et matériels, définir le phasage des tâches et organiser le tri des matériaux et la gestion des déchets et la récupération

Capacité à assurer la mise en sécurité (accès, étaie, blindage...)

Compétence en diagnostic d'ouvrages de gros oeuvre et règles d'exécution des reprises, consolidations, restitution des ouvrages détériorés dans le respect des caractéristiques de l'édifice

Compétences en tracé et taille des pièces à substituer conformément aux prescriptions de la maîtrise d'œuvre

Compétence en traitement de surface et restitution de parement conformément aux états d'origine

Capacité à prendre en compte les aspects énergétiques dans le cas d'une réhabilitation

Capacité à anticiper les risques sur ouvrage et prendre les mesures de premiers secours

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Petites entreprises de restauration de bâtiment - Entreprises de maçonnerie et charpenterie de restauration

- Entreprises des monuments historiques

Maçon, tailleur de pierre, charpentier, enduiseur.

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

F1703 : Maçonnerie

F1704 : Préparation du gros œuvre et des travaux publics

F1610 : Pose et restauration de couvertures

F1612 : Taille et décoration de pierres

F1501 : Montage de structures et de charpentes bois

## Modalités d'accès à cette certification

### Descriptif des composantes de la certification :

- 1- Composante "observation, diagnostic et relevé" (évaluations par restitutions orales ou écrites à partir de visites de sites)
- 2 - Composante "organisation du poste de travail, mise en sécurité, approvisionnement, stockage" (évaluations à l'aide d'une grille multicritères lors des mises en situations en chantier-école et lors des périodes en entreprise)
- 3 - Composante "mise en oeuvre sur les parties d'ouvrage à reprendre (maçonnerie, toiture, enduits, charpentes, ossatures, sols et revêtements) à partir de matériaux similaires ou réemployés, suivant les techniques d'origine" (évaluations à l'aide d'une grille multicritères lors des mises en situations en chantier-école et lors des périodes en entreprise)
- 4 - Composante "prise en compte des potentialités énergétiques des ouvrages et des conditions de leur amélioration" (évaluations par restitutions orales ou écrites à partir de visites de sites)

La validation finale du stage, donnant lieu à la délivrance du titre, est obtenue par :

- la moyenne (10/20 min) aux différents contrôles en cours de formation donne accès à la présentation du rapport de stage devant le jury.
- le rapport de stage, constitué à partir du projet de restauration choisi par le stagiaire et validé par le centre en début de formation, présenté devant un jury de professionnels qui donne une note sur 20.
- L'obtention du titre est acquise lorsque le cumul des 2 notes, après pondération (40% contrôle continu et 60 % rapport de stage) est supérieur à 10/20.

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	5 personnes minimum 50 % de salariés, 50 % de chefs d'entreprise, extérieurs au centre de formation •Un architecte du patrimoine •Un coordonnateur SPS ou un contrôleur ou un Inspecteur du Travail •Un tailleur de pierre ou un maçon exerçant dans le domaine de la restauration du patrimoine •Un charpentier exerçant dans le domaine de la restauration du patrimoine •Au CAUE 32, un représentant d'un centre en convention
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	Idem
Par expérience dispositif VAE prévu en 2007	X	Idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

## Base légale

### Référence du décret général :

### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 11 mars 2005 publié au Journal Officiel du 15 mars 2005 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 15 mars 2005, jusqu'au 15 mars 2010.

### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

### Références autres :

Arrêté du 8 décembre 2017 publié au Journal Officiel du 21 décembre 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau V, sous l'intitulé "Ouvrier professionnel en restauration de

patrimoine" avec effet au 22 août 2017, jusqu'au 21 décembre 2020.

Arrêté du 10 août 2012 publié au Journal Officiel du 22 août 2012 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau V, sous l'intitulé "Ouvrier professionnel en restauration de patrimoine" avec effet au 22 juillet 2012 jusqu'au 22 août 2017.

Arrêté du 12 juillet 2010 publié au Journal Officiel du 22 juillet 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, au niveau V, sous l'intitulé Ouvrier professionnel en restauration de patrimoine avec effet au 22 juillet 2010, jusqu'au 22 juillet 2012.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles : l'homologation est prolongée jusqu'au 31/12/2005.

Arrêté du 3 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1994 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Arrêté du 9 novembre 1999 publié au Journal Officiel du 19 novembre 1999 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

## Pour plus d'informations

### Statistiques :

Bénéficiaires du titre par an : 10

### Autres sources d'information :

<http://caue-mp.fr>

<http://www.formation.steredenn.org/>

<http://www.batipolelimouxin.com>

<http://www.gabionorg.free.fr>

<http://www.aplomb.sud-gresivaudan.org>

<http://www.cariforef-mp.asso.fr>

### Lieu(x) de certification :

Conseil d'architecture urbanisme environnement (CAUE 32)

93 route de Pessan

32000 AUCH

### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

OCCITANIE

\* CAUE 32 - 93 Route de Pessan - 32000 Auch

Tél : 05 62 05 75 34

\* Centre de formation Batipôle - ZI de Batipôle - 11300 Saint Martin de Villerglan

Tél 04 68 31 32 15

PACA

\* Association Le Gabion - Domaine du Pont Neuf - Route de Saint André - 05200 Embrun

Tél : 04 92 43 89 66 (Ce centre possède 2 sites de formation : 1 à Embrun et 1 à Meyrargues (13650)

BRETAGNE

\* SCIC Eclis - 20 rue de la Violette - 22100 Quevert

Tél : 02 96 87 94 86

RHONE ALPES AUVERGNE

\* APLOMB - Maison des associations - 7, rue du Colombier - 38160 Saint-Marcellin

Tél : 06 80 77 85 02

### Historique de la certification :

**Certification précédente :** Ouvrier professionnel en restauration du patrimoine